

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Taxe-d-apprentissage-2226>

artweb

# Taxe d'apprentissage

- Menu - Départements - Théâtre -

Date de mise en ligne : mercredi 20 décembre 2017

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

---

# Un département unique en son genre

En versant votre taxe d'apprentissage au département Théâtre de l'Université Paris 8, vous soutenez une formation professionnalisante reconnue pour la singularité et le caractère innovant de sa pédagogie, visant à développer une diversité d'approches et de méthodes pour appréhender les phénomènes artistiques et spectaculaires dans toute leur complexité.

Cette formation unique attire des étudiants du monde entier et de nombreuses collaborations sont menées à l'échelle internationale avec des universités étrangères en Europe, en Amérique du Sud, du Nord, en Asie et dans le Maghreb.

Forte de quarante années de formation et d'expérimentations en arts du spectacle, la composante théâtre propose une offre de formation ouvrant sur de nombreux débouchés professionnels dans le domaine artistique, technique, ou encore celui de l'ingénierie culturelle...

Les formations dispensées par le département vont de la licence au doctorat. Mais seuls trois parcours peuvent bénéficier des financements de la taxe d'apprentissage :

- Licence (Bac+3)
  - Licence Arts du Spectacle, parcours Théâtre
- Master (Bac+5)
  - Master Théâtres, performances et sociétés (TPS)
  - Master Projet culturel et artistique international

Afin de développer nos formations, des investissements importants et constants en matériels et équipements sont nécessaires.

Aussi, votre soutien est précieux pour nous donner les moyens de nos ambitions et de nos exigences de formation. De nombreux professionnels artistes, techniciens, administrateurs, enseignants ont été formés par le département Théâtre. De futurs acteurs du monde des arts et de la culture sont formés actuellement et d'autres le rejoindront.

En choisissant d'affecter la taxe d'apprentissage de votre entreprise au département Théâtre de l'Université Paris 8, vous contribuez à la qualité d'une formation soucieuse de doter les professionnels de demain des compétences et savoir-faire indispensables pour relever les défis artistiques et culturels à venir.

**Votre versement peut se faire par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de votre choix.**

Nous remercions vivement et chaleureusement toutes les entreprises pour leur confiance et leur soutien.

Jérôme Dubois  
Maître de conférences  
Directeur du département Théâtre



Plaquette taxe d'apprentissage Département Théâtre



Formulaire de promesse de versement de la taxe d'apprentissage 2021